



Compte rendu du CSE extraordinaire du 2 juillet 2020

Président : Frédéric Grassart (Directeur des opérations logistiques) assisté de Camille Bourbon(RRH)

Membres élus présents : Alain Jouan, Nicolas Lazzaro, Sandra Monnery, Elodie Martin, Virginie Gonneau, Grégory Chiarot, Oualid Barkallah

La séance est ouverte à 13h30.

Consultation sur le renouvellement de demande chômage partiel pour Saint Vulbas

Depuis le 1er mai 2020, les entreprises ont mis en place le dispositif de chômage partiel aux salariés particulièrement vulnérables au coronavirus.

En effet, ces salariés basculent désormais sur le dispositif d'activité partielle.

Les salariés concernés par le placement automatique en activité partielle, sont les salariés de droit privé se trouvant dans l'impossibilité de continuer à travailler pour l'un des motifs suivants :

- le salarié est une personne vulnérable présentant un risque de développer une forme grave d'infection au virus SARS-CoV-2 (critères à définir par voie réglementaire),
- le salarié partage le même domicile qu'une de ces personnes vulnérables.

La demande initiale de chômage partiel terminant le 30 Juin 2020 et le site de Saint Vulbas comportant des salariés classés « vulnérables » au sens juridique, nous devons procéder au renouvellement de ce dispositif pour ces salariés.

Ce dispositif sera maintenu, sauf disposition contraire de l'Etat, jusqu'au 10 Juillet 2020, soit jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Question des élus :

Est-ce que l'employeur peut compléter l'indemnisation pour ces quelques personnes ?

Réponse de la direction :

Ceci n'est pas prévu car nous appliquons les mêmes règles d'indemnisation pour tous depuis le début de la crise sanitaire.

Avis

5 avis favorables sur 6 exprimés

1 sans avis

Suspension de séance : 13h48 - Reprise de la séance : 14h00

La séance est levée à 14h 04

Président
Frédéric GRASSART

Secrétaire du CSE
Alain JOUAN